

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)****SEANCE DU 05 FEVRIER 2024**

*Le cinq février deux mille vingt quatre*

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2024*

*Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, MOUNIER Marlène, NEBOUT Franck, MARTY Didier et TEXIER Isabelle*

*Pouvoir(s) : Isabelle CATINOT a donné pouvoir à Christine MEIGNEIN ET Stéphanie COUSSEAU à Philippe VERGNION*

*Absent(e)(s) : Isabelle LASNIER et Anita CADORET*

*Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 17*

*Secrétaire de séance : BEULZ Loïc*

**N° 2024-01-02**

**Rapport sur les décisions prises par délégation du Conseil :**

**Rapporteur : Guy DECELLE, Maire**

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération n° 2020-3-5 en date du 23/05/2020 complétée par la délibération n° 2022-02-02 en date du 11/03/2022.

<u>DATE</u>	<u>OBJET DE LA DECISION</u>
-------------	-----------------------------

18/01/2024	Acceptation devis entretien annuel cimetières Mainfonds et Péreuil 6 264,00 € TTC
18/01/2024	Acceptation devis plantations Péreuil 3 016,37 € TTC
18/01/2024	Acceptation devis plantation jardin souvenir Mainfonds 303,60 € TTC
18/01/2024	Acceptation devis aménagement paysager lotissement la Renardière 9 697,89 € TTC
23/01/2024	Signature avenant n° 2 conventions MNT + 9,90 %
25/01/2024	Acceptation devis bornage et division parcellaire Rue du 19 mars 1962 1 416,00 € TTC
30/01/2024	Signature bail logement 71 Rte des Montgolfières 600 € + 10 € de charges/mois
01/02/2024	Acceptation achat panneaux signalétiques 780 € HT
02/02/2024	Acceptation devis zinguerie multiservice 5 704,28 € TTC
02/02/2024	Acceptation devis couverture emplacement camping car Péreuil 11 721,60 € TTC

Il présente également les virements qu'il a opéré en application de l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales comme le Conseil l'y a autorisé lors du vote du budget.

~~Le 31 décembre 2023 :~~**CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
27/276/2763/27638	Autres établissements publics	26 290,00
	<b>Total</b>	<b>26 290,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Imputation	Nature	Montant
23/2313-306	Immobilisation en cours résidence séniors	- 26 290,00
	<b>Total</b>	<b>- 26 290,00</b>

Au regard des éléments exposés, il est proposé à l'assemblée de prendre acte de ces décisions.

Le Conseil Municipal prend acte.

*Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

Le Secrétaire de séance,  
Loïc BEULZ



En Mairie le 07 février 2024,

Le Maire,  
Guy DECELLE



Certifié exécutoire :  
par publication ou notification du 12 FEV. 2024.....  
et transmission en Préfecture du 12 FEV. 2024.....

La présente décision peut faire l'objet d'une demande de mise en œuvre d'un déferé auprès du Préfet de la Charente dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse du Préfet si une demande de mise en œuvre d'un déferé a été déposée au préalable. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).